

Le 12 septembre 2019



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 5 septembre 2019 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 5 septembre 2019 à 19h00, en mairie principale, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, et en application des articles L.2121-7 et L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Présents : Jean-Paul BERNASCONI (*arrivé à 20h20*), Mélanie BOUVERET, Xavier BROCHET, Emilia BRULÉ, Roxane CHAPLET, Christian CHARGE, Cécile CHIQUET (*absente entre 19h45 et 20h35*), Claude COTTET, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Sylvie JOUX, Sylvette LORGE, Jean-Pierre MANZONI, Jean-François MINY, Franck NICOLAS, Philippe PASSOT, Nicole PEDROLETTI, Bruno PERRIER, Laurent PLAUT, Geneviève ROZIER, Guillaume SAILLARD, Olivier TONIUTTI et Thierry VIDAILLET.

Absents excusés : Carole DELAVENNA (pouvoir à Sandrine DUTOIT), Isabelle DUNOD, Laurent HUGUES-DIT-CILES, Jacques LANÇON, Marie-Pierre MICHAUD, Antoine PULICE, Michel VIARD (pouvoir à Jean-Pierre MANZONI), et Patricia VILLE.

Absents : Guillaume BAILLY-BASIN, Magali LAHU, Romain MILLET et Gino SALDIGLORIA.

Thierry VIDAILLET a été nommé secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, le Maire exprime les sincères condoléances du Conseil Municipal à Madame Marie-Pierre MEYNIER, agent de la collectivité, suite à la disparition tragique de son fils.

D'autre part, le Maire félicite les bénévoles et membres du Comité d'Animation de Pratz, dont la forte implication a contribué à la réussite de la Fête de Pratz des 30 et 31 août.

.../...
TV

PERSONNEL**Création d'un emploi d'adjoint technique pour l'accompagnement dans les transports scolaires**

Le Maire rappelle aux conseillers que la Région Bourgogne Franche-Comté a accepté de mettre en place, à compter de la rentrée scolaire de septembre, un service de transports scolaires entre les points d'arrêt de Pratz / village et Lavans / groupe scolaire. Il convient donc d'assurer l'accompagnement des élèves du primaire par l'intermédiaire d'un agent municipal et de créer l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal décide de créer, pour la durée d'existence du service de transports scolaires, un emploi avec le grade d'adjoint technique au taux d'emploi de 8,13 heures par semaine, à compter du 2 septembre 2019, avec possibilité d'heures complémentaires en cas de nécessité de service. Il charge le Maire de pourvoir contractuellement (par C.D.D.) ce nouvel emploi.

FINANCES**Budget principal : DM n°1 pour l'intégration de l'opération SIDEC « matériel vétuste éclairage public 2018 »**

L'opération SIDEC de rénovation de l'éclairage public du centre de Lavans-lès-Saint-Claude étant achevée, le Conseil Municipal décide d'intégrer le coût des travaux dans le patrimoine communal, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21534 : Réseaux d'électrification		18 200.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		18 200.00 €
R 1328 : Autres		9 100.00 €
R 238 : Avance / cde immo. corporelle		9 100.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		18 200.00 €

Budget annexe assainissement :**- DM n°1 : intégration des études de l'opération d'aménagement Rue Albert Camus**

La rénovation des réseaux d'assainissement (mise en séparatif) Rue Albert Camus à Pratz étant achevée, le Conseil décide d'intégrer le coût des études d'ingénierie de cette opération d'investissement, comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 : Install., mat. et outil. tech.		2 980.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		2 980.00 €
R 2031 : Frais d'études		2 980.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		2 980.00 €

- DM n°2 : annulation de l'amortissement de la subvention de la commune historique de Pratz

Compte tenu de la fusion des communes historiques de Pratz et Lavans-lès-Saint-Claude au 1^{er} janvier 2019, le Conseil Municipal décide d'annuler la première année d'amortissement de la subvention de Pratz pour le financement de la nouvelle station d'épuration et la réhabilitation des réseaux. Cet amortissement avait été réalisé au budget annexe assainissement de Lavans-lès-Saint-Claude sur l'exercice budgétaire 2018. Il est annulé comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : virement à section investis.	9 060.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	9 060.00 €	
D 678 : Autres charges exceptionnelles		9 060.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		9 060.00 €
R 021 : Virement section exploitation	9 060.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	9 060.00 €	
R 13914 : Communes		9 060.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		9 060.00 €

- DM n°3 : annulation de la participation financière de la commune historique de Pratz pour les travaux de réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux

Compte tenu de la fusion des communes historiques de Pratz et Lavans-lès-Saint-Claude au 1^{er} janvier 2019, le Conseil décide d'annuler la participation financière de Pratz pour le financement de la nouvelle station d'épuration et la réhabilitation des réseaux. Cette contribution avait été perçue au budget annexe assainissement de Lavans-lès-Saint-Claude sous la forme de cinq acomptes successifs. Elle est annulée comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1314 : Communes		299 210.00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		299 210.00 €
R 21351 : Bâtiments d'exploitation		106 293.00 €
R 2315 : Install., mat. et outil. tech.		192 917.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		299 210.00 €

URBANISME ET TRAVAUX

Aménagement de la voirie et des réseaux divers de la Rue du Caton :

- acte de sous-traitance de l'entreprise SJE pour la fourniture et la pose des feux tricolores

Le Maire indique aux élus que la commune historique de Lavans-lès-Saint-Claude avait attribué en 2018 le marché de travaux pour la rénovation des V.R.D. de la Rue du Caton - lot n°2 « voirie » - à l'entreprise SJE, pour un montant de 127 662,50 € H.T. Il soumet à l'approbation de l'assemblée la déclaration de sous-traitance de la S.J.E. relative à la fourniture des feux tricolores.

Le Conseil Municipal accepte cette sous-traitance d'une partie du lot n°2 « voirie Rue du Caton » à l'entreprise Pascal GUINOT Travaux Publics (71210 MONTCHANIN), pour un montant total de 19 000 € H.T. Il autorise le Maire à signer l'acte correspondant.

- convention de régularisation de l'emprise foncière entre la Commune et M. et Mme Pierre BOUILLET

Le Maire explique que la réalisation d'un trottoir d'une largeur suffisante pour le passage des personnes à mobilité réduite nécessite la suppression d'un éperon rocheux au droit de la parcelle cadastrée section AE n°197 lieudit « Le Caton », le déplacement d'un coffret électrique, ainsi que la régularisation des emprises entre propriété privée et Domaine Public départemental. Il précise que ces travaux aurait dû être effectués au démarrage du chantier et sous la conduite du cabinet ABCD, maître d'œuvre. Il donne lecture aux conseillers du projet de protocole transactionnel entre les parties concernées.

Le Conseil approuve le projet de protocole transactionnel relatif aux travaux d'aménagement de la Rue du Caton / Route Départementale n°470 et autorise le Maire à le signer avec le Département du Jura et Madame Anne BOUILLET.

Chaufferie bois-énergie : renouvellement des contrats de vente de chaleur avec l'O.P.H. de Saint-Claude pour le Cantou du Lizon et les deux logements 9 rue François Bourdeaux

Le Maire explique aux élus que les contrats de vente de chaleur concernant les bâtiments de l'O.P.H. de Saint-Claude, situés au centre de Lavans-lès-Saint-Claude, sont arrivés à échéance et qu'il convient de les renouveler.

Le Conseil Municipal approuve les termes des deux contrats de fourniture de chaleur pour le chauffage de l'E.H.P.A.D. « Cantou du Lizon » Rue du Chalet et des 10 logements locatifs Rue du Chalet et Rue de la Fauverge, ainsi que pour l'immeuble 9 rue François Bourdeaux. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- puissance souscrite pour le Cantou du Lizon et les 10 logements = 180 kw,
- puissance souscrite pour les deux logements = 10 kw,
- durée du contrat : 5 ans (reconductible tacitement),
- saison de chauffe : de septembre à mai (période modulable),
- tarification de la chaleur :

* coût du R1 « énergies consommées » qui inclut : le relevé du compteur concerné en MWh, le coût des différents combustibles utilisés (bois à 85 % et fioul pour 15%) et le coût des prestations de petits et gros entretiens nécessaires pour assurer le fonctionnement des installations,

* coût du R2 « abonnement fixe » sous la forme d'une redevance annuelle fixe qui inclut : le coût de maintenance et de fonctionnement des installations ainsi que les provisions pour grosses réparations et les charges financières.

Il autorise le Maire à signer les contrats avec l'O.P.H. de Saint-Claude.

Travaux en cours sur la Commune

Jean-Pierre MANZONI présente aux conseillers le résultat des travaux de débroussaillage, broyage et élagage sur le site d'accueil du futur centre technique municipal, sur la partie Nord de la zone d'activités de « Planchamp ». Un géomètre-expert sera mandaté prochainement pour dresser le relevé topographique de ce secteur.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Modification du règlement intérieur de la crèche multi-accueil « La Rainette »

Le Maire indique aux élus que le barème des participations familiales dans les établissements d'accueil de jeunes enfants va être relevé progressivement à partir de 2019 et jusqu'en 2022, suite à une décision de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. A la demande de la C.A.F. du Jura, il convient de modifier le règlement intérieur de la crèche municipale en faisant apparaître le nouveau barème, et en intégrant d'autres évolutions réglementaires liées à la petite enfance.

Le Conseil approuve le projet de règlement intérieur modifié de la crèche multi-accueil « La Rainette ».

ETABLISSEMENTS PUBLICS

Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude : révision des attributions de compensation pour l'étude du transfert des compétences eau et assainissement

Le Maire rappelle aux conseillers que la loi NOTRe de 2015 prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020. Il ajoute que les communes membres de Haut-Jura Saint-Claude ont décidé de

reporter cette prise de compétences au 1^{er} janvier 2026, considérant que la Communauté de Communes n'était pas prête à exercer ces compétences. Il est aujourd'hui proposé par Haut-Jura Saint-Claude de réaliser, dans l'attente de ces transferts de compétences, une étude d'impact préalable pour un montant total de 53 900,40 € T.T.C. (mission du SIEC du Jura).

Le Conseil Municipal approuve la réalisation d'une étude préalable à la prise des compétences eau potable et assainissement collectif par la Communauté de Communes. Il accepte de participer aux frais d'étude à hauteur de 4 335,18 €, ce montant étant prélevé par libre révision des attributions de compensation (A.C.) sur l'année 2020 (A.C. passant de 431 401,99 € en 2019 à 427 066,81 € en 2020).

SIEG : approbation du rapport d'activité 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Maire présente aux conseillers le rapport d'activité 2018 du syndicat :

- la population desservie est de 10 784 habitants dans 12 communes (dont 4 communes nouvelles),
- 253 km de réseaux (248 km en 2017),
- le service est exploité par la SOGEDO depuis 1999 (renouvelé 12 ans jusqu'en 2023),
- 2 ressources propres au syndicat (Montenet et Abbaye) ont fourni 692 478 m³ (- 8 %),
- volume consommé : 507 247 m³,
- rendement du réseau de distribution: 76 % (68 % en 2014),
- la consommation moyenne par abonnement est de 101 m³ par an,
- 5 321 abonnés, dont 888 abonnés à Lavans et 252 à Pratz.

Evolution du tarif de l'eau (ensemble des communes) :

	Désignation	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019
Part de l'exploitant	Part Fixe [€ HT/an]		
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]		
	Abonnement ordinaire	62,440	62,440
	le m ³ - 20m ³	1,426	1,471
	le m ³ + 20m ³	0,429	0,442
Part de la collectivité	Part Fixe [€ HT/an]		
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]		
	Abonnement ordinaire *	44,660	46,900
	le m ³	0,878	0,920
Redevances et taxes	- Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m ³)	0,054	0,051
	- Redevance de pollution domestique	0,290	0,270

* Facture d'un usager de 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³ :

	1 ^{er} jan 2018	1 ^{er} jan 2019	Variation
Exploitant	133,86	138,06	+ 3,13 %
Collectivité	150,02	157,30	+ 4,85 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,49	6,12	- 5,73 %
Redevance de pollution domestique	34,80	32,40	- 6,90 %
TVA	17,88	18,36	+ 2,07%
Total € TTC	343,06	352,24	+ 2,68 %

Variation
EXPLOITANT et
COLLECTIVITE (H.T.)
+ 2,68 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,93 € / m³ (2,86 en 2018)

Travaux engagés en 2018 : renouvellement / renforcement de canalisations à Lavans et Pratz, et projet / programme pour 2019 : travaux sur station de l'Abbaye = 1 212 000 € T.T.C.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, dressé par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Grandvaux.

SYDOM du Jura : présentation du rapport d'activité 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Maire présente aux conseillers le rapport d'activité 2018 du Syndicat départemental de traitement des ordures ménagères :

- composé de 4 SICTOM (dont celui du Haut-Jura) et 3 communautés de communes,
- dessert 268 697 habitants dans 494 communes,
- gestion des 35 déchetteries, 1 200 conteneurs à verre, 1 centre de traitement (Lons-le-Saunier), 1 centre de stockage (Courlaoux), 5 stations de transfert (dont 1 à Saint-Claude et 1 à Morbier pour le Haut-Jura),
- premier contrat éco-emballages en 1993 - 1988 / 2018 : les 30 ans du syndicat.

Budget / Compte Administratif 2018 :

Dépenses de fonctionnement : 18 266 299 € (dont 48 % « coût de traitement »)

Recettes de fonctionnement : 18 726 089 € (dont 48 % « cotisations adhérents »)

Dépenses d'investissement : 2 364 789 € (dont 66 % « remboursement capital d'emprunt »)

Recettes d'investissement : 4 597 333 € (dont 59 % « amortissements des biens »)

Quelques chiffres 2018 :

- 25,70 € / an / habitant consacrés au traitement de ordures ménagères.
- 53 825 t de déchets déposés en déchetterie = 200 kg / habitant (dont 35 % de déchets verts).
- 11 636 t de verre collectés = 44 kg / habitant.
- 4,5 kg / habitant de textiles (linges et chaussures).

Exemples de vente de matière récupérée : 728 t d'acier à Arcelor Mittal (Nord) et 11 636 t de verre à Saint-Gobain (Saône-et-Loire).

La valorisation de l'énergie par la chaudière : 96 074 MWh pour la vente de chaleur au réseau de chauffage urbain de Lons-le-Saunier, vente d'électricité à EDF et chauffage du CDTOM.

La communication / prévention : 2 788 visiteurs au centre de tri, 109 770 € pour les actions de prévention / sensibilisation sur le tri des déchets.

Compostage et valorisation des biodéchets : 80 formations en collèges et lycées et 46 sites sensibilisés (campings et gîtes, E.H.P.A.D., centres de soin, ...).

Le Conseil prend acte de ce rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, établi par le SYDOM du Jura.

SICTOM du Haut-Jura

Le Maire et Jean-Paul BERNASCONI expliquent aux élus qu'une réunion a eu lieu ce jour entre les représentants du syndicat et de la Municipalité pour étudier les possibilités d'installation de conteneurs semi-enterrés sur le territoire de la Commune déléguée de Pratz. Six sites ont été pré-identifiés pour desservir les différents quartiers et hameaux, avec une moyenne de cent habitants par cuve et en tenant compte de la maîtrise foncière et des flux de véhicules. Un nouveau site est également prévu sur la Commune déléguée de Ponthoux.

QUESTIONS DIVERSES

Visite en forêt communale

La visite des élus en forêt avec l'agent O.N.F. aura lieu le samedi 28 septembre. Elle traitera des thèmes suivants : affouage et réchauffement climatique.

Animations diverses

Guillaume SAILLARD rappelle les dates des prochaines manifestations sur la Commune Nouvelle : feu de joie à Ponthoux le samedi 14 septembre et marché Bio à Lavans-lès-Saint-Claude le dimanche 29 septembre.

Opérations brioches de l'A.P.E.I.

Emilia BRULE et Carole DELAVENNA coordonneront la distribution / vente des brioches au profit de l'A.P.E.I. les 9 et 13 octobre.

Collectif citoyens du Haut-Jura

Cécile CHIQUET informe les élus que l'assemblée générale constitutive de l'association « Collectif Citoyens du Haut-Jura » a eu lieu le 3 septembre. Ce collectif a pour but de mener des actions de terrain dans les domaines des énergies, de la mobilité, de la biodiversité, ...

Prochaine réunion du Conseil Municipal : jeudi 3 octobre 2019 à 19h00 en mairie principale

La séance est levée à 21H15.

Philippe PASSOT, maire



Thierry VIDAILLET, secrétaire de séance